

Extrait du registre des délibérations de la commune d'Herry séance du 25/06/2021

- TOITURE DE LA RESIDENCE DE L'ECLUSE

La commission d'appel d'offre qui s'est réunie le 24 juin, a étudié les 3 devis reçus (Groises-Couverture, Guillomot et Je vous couvre) sur la base des critères suivants :

- le moins disant,
- la disponibilité et la rapidité d'intervention.

Elle propose de retenir Groises-Couverture pour un montant de 84,5 k€. Le Conseil Municipal suit l'avis de la commission et décide de confier les travaux de remise à neuf de la toiture de la Résidence de l'Ecluse, à l'entreprise Groises-Couverture qui s'engage à démarrer les travaux le 13 septembre pour une durée de 4 à 6 semaines.

- SUIVI AGRONOMIQUE DES EPANDAGES DE BOUES

Le suivi agronomique des épandages des boues de la station d'épuration est une obligation. M. le Maire a sollicité la chambre d'Agriculture pour continuer cesdits contrôles.

Le devis relatif au suivi est d'un coût de 1 179,00 € HT pour la campagne 2021-2022, répartis ainsi :

- Prestation Chambre d'Agriculture : 900 € HT
- Analyses des boues : 279 € HT

La présente convention aura une durée de 5 ans à compter du 1^{er} juin 2021 et sera renouvelable par tacite reconduction si aucune des parties ne la dénonce deux mois avant l'échéance.

A près en avoir délibéré le conseil municipal autorise M. le Maire à signer ladite convention auprès de la Chambre d'Agriculture.

- ECLAIRAGE EGLISE

M. le Maire présente le devis de l'entreprise Chabassier, pour un changement d'éclairage de l'église en LED, dont le montant s'élève à 3 389,20 € HT. Vu ce montant et un retour sur investissement relativement long, le Conseil Municipal est défavorable et opte pour un changement progressif de cet éclairage.

- CONSEIL MUNICIPAL JEUNE

Ce projet concerne les enfants de CM1, CM2, 6^{ème} et 5^{ème}. Les élections prévues à la rentrée permettront la désignation de 3 enfants par classe. Le Conseil Municipal est favorable à la mise en place du Conseil Municipal Jeune.

- PROJET D'EQUIPEMENT NUMERIQUE A L'ECOLE PRIMAIRE.

Ce projet représente un budget de 11 800 € subventionné à hauteur de 70%. Le Conseil Municipal donne son accord pour l'acquisition de cet équipement.

- PRESTATION MATERIEL INCENDIE

M. le Maire rappelle que nous avons obligation de faire contrôler et entretenir les poteaux incendie. Ce service était auparavant assuré par le SDIS.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer une convention avec la SAUR pour effectuer cette prestation.

